



PRESTATION DE SERMENT DEVANT LA COUR D'APPEL DE PAU

Nous vous invitons à adresser votre demande de prestation de serment par courrier RAR ou remise en mains propres au Bâtonnier du Barreau de Pau en exercice à l'Ordre des Avocats de Pau - 3 bis rue Gassiot - 64000 PAU et sous forme dématérialisée à contact@avocats-pau.fr

Vous préciserez le nom du barreau auquel vous souhaitez vous inscrire et joindrez à votre demande les pièces suivantes :

- ✓ L'original du CAPA.
- ✓ L'original de la Maîtrise ou du Master.
- ✓ Un extrait d'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance.
- ✓ Le certificat de nationalité délivré par le Tribunal d'Instance de votre domicile (si retard dans la délivrance de ce document, transmettre une copie couleur de la pièce d'identité recto-verso).
- ✓ Une copie de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou de votre passeport et éventuel titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne,
- ✓ Une Copie du certificat de nationalité pour les personnes nées à l'étranger et n'ayant pas obtenu la nationalité française
- ✓ Une copie de la convention de réciprocité si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne,
- ✓ Un extrait B3 du casier judiciaire de moins de 3 mois
- ✓ 2 photos d'identité avec le nom et le prénom inscrits au verso
- ✓ Un curriculum vitae
- ✓ Un chèque libellé à l'Ordre des Avocats de Pau d'un montant de :

150 € pour la prestation de serment annuelle du mois de décembre

Ou

200 € pour une prestation de serment sollicitée en cours d'année